

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 mai 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	13

L'an deux mille vingt-six, le 22 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	WALLERICH Alain	GUINDT Philippe	BIRCKER Delphine
MENEGHIN Gaël	SIVEC Jean	VIEIRA Christophe	WANDERNOTH Claire
IMMER Alain	VALANCE Bénédicte	SPASIEWSKI Michelle	
	THILL Céline	SCHMIT Aurélie	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

OGER Isabelle Donne pouvoir à GAILLOT Philippe
REUTER Olivier

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

**Objet : 2026 – 1034 Contrat de prêt à usage de 26,25 m2 section 22 parcelle 178
8 rue du Luxembourg**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L.2241-1 ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 1875 et suivants relatifs au prêt à usage ;

Considérant la demande de Madame Lorie POULAIN et Monsieur Noah LALLIER-ROMAC, propriétaires sis 8 rue du Luxembourg à Beyren-lès-Sierck, sollicitant l'autorisation d'utiliser une portion de terrain communal afin d'accéder à leur propriété, laquelle a fait récemment l'objet d'une division parcellaire ;

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 22, parcelle n°178, située en bordure est de ladite propriété ;

Considérant qu'il est possible d'accorder un droit de passage à titre gratuit par le biais d'un prêt à usage (commodat), sans création de droit réel ni transfert de propriété ;

Considérant que cette mise à disposition présente un intérêt pour l'accès à la propriété des demandeurs, sans porter atteinte à l'intérêt communal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- **D'autoriser** la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie du terrain communal cadastré section 22, parcelle n°178, d'une superficie d'environ 26,25 m² (3,50 m x 7,50 m), au profit de Madame Lorie POULAIN et Monsieur Noah LALLIER-ROMAC, sous la forme d'un prêt à usage (commodat) ;
- **De préciser** que cette mise à disposition est **consentie exclusivement à des fins de passage permettant l'accès à leur propriété et ne confère aucun droit réel** ;
- **De fixer les principales conditions suivantes :**
 - Usage strictement limité au passage,
 - Interdiction de toute construction ou installation,
 - Aménagements supplémentaires effectués uniquement avec l'accord du prêteur, à la charge exclusive de l'emprunteur,
 - Interdiction de tirer de nouveaux réseaux sans autorisation expresse du prêteur,
 - Entretien du passage à la charge des bénéficiaires,
 - Interdiction d'usage commercial,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 22 mai 2026

- **Possibilité de résiliation à tout moment** par le prêteur ou l'emprunteur avec un préavis de 3 mois.
- **De préciser** que le prêt est consenti **pour une durée indéterminée et à titre gratuit.**
- **De préciser** que le contrat est personnel et ne peut être, transmis, ou transféré à un tiers sans l'accord écrit préalable du prêteur.
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à usage** correspondant, ainsi que tous documents afférents.

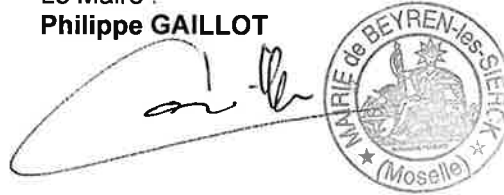
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 1er juin 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 1er juin 2026

Le Maire,

